



PROJET D'ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE 2025/2030

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE	- 3 -
A. Les textes officiels et la définition du projet d'établissement	- 3 -
B. Les missions d'un Conservatoire classé	- 3 -
C. Le contenu du projet d'établissement	- 4 -
D. L'élaboration et la concertation	- 4 -
E. La validation du projet d'établissement	- 4 -
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE ET SON ÉVOLUTION	- 5 -
A. Historique	- 5 -
B. Dénomination	- 5 -
C. Juridique	- 6 -
D. Agréement	- 6 -
E. Spécificités du Conservatoire Départemental aux origines de sa création	- 6 -
F. Missions pédagogiques et musicales Spectacle Arts Vivants	- 8 -
G. Actions de l'équipe Direction intérimaire	- 11 -
H. Spécificités du Conservatoire	- 14 -
III. ÉTAT DES LIEUX DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE depuis 2023 AU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES de 2025	- 15 -
A. Evolution de l'équipe administrative et pédagogique	- 15 -
B. 48 Centres d'enseignements décentralisés situés sur 9 types de salles de cours	- 18 -
C. Décentralisation et Territoire	- 18 -
D. Les actions d'Excellence et de Proximité	- 19 -
E. Les centres, les élèves et les pratiques	- 19 -
G. Bilan	- 30 -
IV. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	- 31 -
A. Le projet artistique : moteur des projets pédagogiques et facteur de motivation et de cohésion de l'équipe des professeurs	- 31 -
B. La valorisation et le croisement des esthétiques musicales pratiquées au Conservatoire dans un esprit d'ouverture à tous les répertoires	- 32 -
C. Les nouveaux outils numériques en appui des actions pédagogiques et de diffusion	- 32 -
V. LES OBJECTIFS D' ACTIONS A MOYEN ET LONG TERME	- 32 -
A. Le calendrier des actions N+1	- 32 -
B. Descriptif des actions et leur prolongement sur le long terme	- 34 -
VI. CONCLUSION	- 36 -
LEXIQUE	- 39 -

I. PRÉAMBULE

La nécessité d'un projet d'établissement

A. Les textes officiels et la définition du projet d'établissement

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoyait que le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet.

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rendait obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal.

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2008 prolongeait les avancés et les perspectives précédemment ouvertes qui encourageaient les initiatives innovantes et appuyaient des expériences adaptées à l'évolution des goûts, des pratiques et des démarches pédagogiques de manière à prendre en compte les grands enjeux artistiques, culturelles et notamment sur l'enseignement qui permettent l'émergence des esthétiques d'aujourd'hui. Il abordait également les enjeux éthiques propres à toute démarche pédagogique.

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2023 établit des grands objectifs à viser qui convient de rapporter à la catégorie de classement de l'établissement. Il pose un cadre et oblige à la mise en œuvre de démarches pour l'atteindre.

Le Projet d'établissement est par conséquent le fondement d'un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques, toutes les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales et son financement.

B. Les missions d'un Conservatoire classé

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial.

En effet, pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, à moyen et long terme.

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte des schémas départementaux et le cas échéant, des plans régionaux de développement de la formation professionnelle. Il est élaboré en concertation avec les collectivités territoriales concernées.

C. Le contenu du projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. Lorsque plusieurs spécialités sont proposées, l'interdisciplinarité est favorisée.

Le projet d'établissement vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Pour le personnel, le projet d'établissement précise le nombre et le profil des enseignants spécialisés, les heures d'enseignement nécessaires ainsi que le niveau de qualification et les compétences artistiques et pédagogiques requises. Il précise également la composition de l'équipe de direction et de l'équipe administrative.

D. L'élaboration et la concertation

L'élaboration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire a été préparée par des réunions de départements et Conseils Intérieurs pédagogiques adressé à l'ensemble de l'équipe de la structure, depuis septembre 2022. L'orientation des concertations avait comme principal objectif la mise en valeur des pratiques musicales collectives du Conservatoire, à partir d'un projet artistique permettant de nourrir la démarche pédagogique et le maillage du territoire.

Une synthèse analytique de ces concertations a ensuite été effectuée et restituée depuis 2022.

Un consensus a été obtenu pour adopter un certain nombre de mesures détaillées dans la dernière partie du document « objectifs à moyen et long terme ».

E. La validation du projet d'établissement

Le projet d'établissement fédérateur expérimental associant Enseignants, Élus et Partenaires doit être validé, pour une durée fixée à 5 années, par une délibération de la collectivité responsable, en l'occurrence le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire avant juillet 2025.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE ET SON ÉVOLUTION

A. Historique

A la suite des lois de décentralisation, le Comité Départemental d'enseignement musical, organe de réflexion et de proposition, a constaté au niveau de l'enseignement musical un double déséquilibre :

- Géographique entre les zones urbaines bien équipées (parfois à l'excès en ce qui concerne les écoles de musique) par rapport aux zones rurales pour ainsi dire totalement dépourvues ;
- Structurel entre les écoles de musique municipales ou associatives accueillant pour la majorité des enfants par rapport aux établissements agréés ou contrôlés par l'État bénéficiant d'aides en ne scolarisant pourtant qu'un nombre limité d'élèves.

B. Dénomination

En conséquence, ce comité a proposé de doter le haut et moyen pays d'une structure d'enseignement musical. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes en concertation avec les municipalités concernées décida donc, dès 1984, de créer à titre expérimental « L'Ecole Intercommunale de Musique de la vallée de la Tinée ».

Le projet consistait à doter la zone rurale du département d'un enseignement musical de qualité fonctionnant avec des professeurs itinérants recrutés par concours ouverts au niveau national.

Les communes partenaires s'engageaient à mettre à la disposition de l'Ecole de Musique des locaux compatibles avec l'organisation d'une activité d'enseignement musical, et veillaient également à en assurer l'entretien.

Ce dossier, constitué par la Délégation départementale à la musique et à la danse et du directeur administratif de l'École, fut approuvé par l'Assemblée Départementale en octobre 1986.

Les étapes d'expansions territoriales de 1984 à 1990 :

- Années scolaires 1984 -1986 : Création Vallée de la Tinée ;
- Année scolaire 1986/1987 : Vallée de la Vésubie et du Haut Var ;
- Année scolaire 1987/1988 : moyenne Vallée du Var ;
- Années scolaires 1988 -1990 : Pays de Grasse, Estéron, Vallée de la Roya-Bévéra ;
- Littoral : Carros en 1989.

Ainsi que le personnel et les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

C. Juridique

- 1984 : L'École Intercommunale de Musique de la Vallée de la Tinée (de 1984 à 1990 Association Loi 1901) ;
- 1986 : École Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ;
- 1990 : Syndicat Mixte.

D. Agréement

- 1994 : École Départementale Agréée de Musique des Alpes-Maritimes (Inspection de Monsieur M. CUKIER) ;
- 2002 : Ecole Départementale Agréée de Musique des Alpes-Maritimes (Inspection de Monsieur G. GARCIN) ;
- 2011 : Nouvel appellation « Conservatoire Départemental de Musique Agréé » ;
- 2017 : Renouvellement d'agrément sur dossier ;
- 2023/2024 : Changement de l'appellation de la structure par le CAM « Conservatoire des Alpes-Maritimes » ;
- 2025 : Demande de renouvellement d'agrément Musique et proposition d'expérimentation Danse et Spectacle Arts Vivants.

E. Spécificités du Conservatoire Départemental aux origines de sa création

■ Des professeurs itinérants

Les professeurs du Conservatoire se rendaient en moyenne dans trois vallées différentes par semaine et 170 000 kilomètres sont parcourus par l'ensemble des professeurs sur une année.

■ Des professeurs polyvalents

Ils sont à la fois spécialistes d'une discipline instrumentale ou vocale mais peuvent aussi enseigner en plus de leur spécialité la formation musicale et diriger des ensembles instrumentaux et vocaux.

■ Des partenariats avec l'Education Nationale et l'Inspection Académique

Mises en place depuis l'année scolaire 1986/1987, les interventions musicales en milieu scolaire sont conçues dans une triple perspective :

- Permettre à tous les enfants scolarisés en primaire de bénéficier d'un éveil à la musique, activité contribuant, très largement, à l'épanouissement de l'enfant et au développement de son potentiel créatif ;
- Associer les enseignants aux interventions musicales et leur donner les moyens techniques de prolonger cette action dans le cadre de leur propre enseignement ;
- Permettre d'intégrer les écoles à la vie culturelle du Haut-Pays au moyen de réalisations musicales diverses.

Pour ce faire, le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes a utilisé les compétences de 5 musiciens diplômés et spécialisés, issu d'un C.F.M.I. (Centre Universitaire de Formation de Musiciens Intervenants), titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant décerné, sur examens, après deux ans d'études. Le Conservatoire est la première structure d'enseignement de la Musique du Département des Alpes-Maritimes qui a procédé à ce type de recrutement de personnel spécialisé.

- **Des répertoires et des pratiques instrumentales liés au patrimoine**

- ***Les Musiques Traditionnelles :***

Au cours de l'année scolaire 1989-1990, a été mise en place une expérience originale en créant, en fonction du passé historique propre à chaque vallée du haut et moyen pays, des ateliers de musiques traditionnelles :

- Fife, tambour, accordéon diatonique dans la vallée de la Roya, la Vesubie et la Tinée (Breil sur Roya, Lantosque et Saint Etienne de Tinée) ;
- Galoubet et tambourin dans le Pays Grassois (Saint Cézaire sur Siagne) ;
- Chant Traditionnel dans le Pays Grassois (Valderoure, Cabris).

Le Conservatoire Départemental de Musique favorisait ainsi la résurgence d'un patrimoine culturel local qui risquait de disparaître par manque de moyen et absences de structuration.

Par son organisation et son implantation géographique, le Conservatoire a apporté l'efficacité indispensable à la vitalité de sa sauvegarde.

Depuis 1999, la Musique Traditionnelle est devenue un véritable département pédagogique avec un professeur titulaire du diplôme d'état de Musique Traditionnelle.

- ***Les orgues historiques :***

Dans les années 1980, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a mené une opération exceptionnelle de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine organistique du département et notamment des orgues italiens de la Roya-Bévéra.

Le Conservatoire Départemental de Musique s'est emparé de ce patrimoine en créant, d'une part, un poste de professeur d'orgue afin de former de futurs organistes et de doter chacun des 6 orgues historiques des vallées de la Roya-Bévéra et d'autre part, en faisant revivre ces orgues historiques à travers les auditions d'élèves et les concerts donnés par les professeurs.

- ***Un enseignement musical et des pratiques collectives qui accueillent des adultes :***

Les chiffres de 1990 faisaient apparaître à ce sujet, un pourcentage d'élèves adultes inscrits dans les cours du Conservatoire, 20 % de l'effectif total, plaçant ainsi la structure au premier rang des structures d'enseignement musique agréées du Département.

F. Missions pédagogiques et musicales Spectacle Arts Vivants

1. Les orientations initiales définies

Le rapport de création de l'Ecole Départementale de Musique approuvé par le Conseil Général lors du vote de la « Décision Modificative n°2 » de 1986 prévoyait notamment :

- Le recrutement par voie de concours ouvert au niveau national de professeurs itinérants devant enseigner dans des localités de la zone de montagne ;
- Des centres d'enseignement ;
- Des interventions musicales dans les écoles primaires par la réalisation de « Programmes éducatifs » élaborés par des professeurs spécialisés titulaires du DUMI, en étroite collaboration avec les enseignants de l'Education Nationale ;
- Le développement de la vie musicale par des auditions publiques d'élèves et par des concerts donnés par les professeurs ;
- Le soutien aux associations musicales locales : chorales, fanfares, harmonies, etc.

2. Les partenariats

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes :

- SDIS 06
- Fanfare Départementale
- Service Culture
- Service Education
- Service Patrimoine
- Direction de la Communication et de l'Evènementiel
- Commémorations patriotiques
- Salle Laura Ecart et Salles Multimédia sur le département
- Médiathèques

Education Nationale :

- Ecoles Primaires
- Collèges
- Lycée

Ville de Nice :

- Opéra de Nice

Communes du Département :

- Crèches

Diocèse :

- Eglises

Associations 1901 :

- La Lyre Sospelloise
- Musiques Traditionnelles « Chapacan » Breil sur Roya
- Festidanse Breil sur Roya

~~Col Canto Masterclass Voix Internationales~~

- Chorale du Port
- Chorale de Beuil
- Marimba
- CALM Masterclass
- Festivals d'orgues du Département
- Collectif des Colibris

Sociétés privées :

- ASECA Production
- Palais Nikaia
- Groupe GSF

Clubs services :

- Lions
- Rotary
- Restaurants du Cœur

3. Chronologie

En 1984, ouverture et implantation dans les locaux à Nice, HLM Ville de Nice Corniche André de JOLY 06300 NICE puis en 1986 au 38 rue de la Santoline - Bt.48-Esc.48 - 06200 NICE.

A la rentrée scolaire 1989/1990, l'Ecole Départementale de Musique fonctionnait dans 22 centres et couvrait presque toute la totalité de la zone de montagne moyen et haut pays des Alpes-Maritimes.

La forme juridique associatif de cette structure est devenue en mai 1990 un Syndicat Mixte (département-commune) située à Nice sous la présidence de M. Jean THAON, Maire de Lantosque.

A la suite d'une inspection de M. Michel CUKIER, Inspecteur Principal de la musique affecté en région PACA, l'Ecole Départementale de Musique a reçu en août 1994, l'agrément du ministère de la Culture et de la Francophonie, avec une direction dirigée par un Directeur Général.

- **En janvier 2011 :** Changement de direction avec l'arrivée d'un Directeur musical qui sera nommé dès la rentrée scolaire 2011/2012.
- **En 2011 :** Elargissement du partenariat avec l'Education Nationale et mise en place d'un examen dit « départemental ».
S'inscrivant dans la dynamique historique existant entre le Conservatoire et l'Education Nationale (Classes horaires aménagées à la fin des années 80 au Collège de Roquebillière) création sous l'impulsion du Conseil Général 06, les services de l'Education Nationale et le Rectorat, d'orchestres aux collèges favorisant la pratique instrumentale collective dans le temps scolaire.
- **En 2012 :** Un nouveau mode de gestion partenarial.

Sur décision du Président, Jean Thaon, une nouvelle collaboration avec la Paierie Départementale des Alpes-Maritimes permet une action de la gestion du Conservatoire plus intégrée au service institutionnel qui encadre la structure.

En janvier : Expansion de la structure avec la création d'un 23^{ème} centre à Tourette Levens. Le dernier centre créé au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire était celui de Carros en 1989.

Création du « MAD Tour » : Tournée de concerts à vocation pédagogique favorisant la rencontre et l'écoute de groupes de Musiques Actuelles issue de structures d'enseignement du Département.

- **En 2013** : Changement de locaux et nouveau logiciel métier.
L'équipe administrative du Conservatoire intègre des nouveaux locaux à Nice (Leader Bâtiment Ariane 66 route de Grenoble 06200 NICE).
Il est procédé à l'installation d'un nouveau logiciel métier « IMUSE » avec l'objectif d'obtenir plus d'interactivité avec l'équipe de professeurs apportant ainsi une capacité de réactivité plus importante.
- **En 2013/2014** : Consolidation du rôle des professeurs du Conservatoire « Référents » qui, sous la responsabilité de la Direction, voient leurs actions précisées afin d'assurer un relais efficace.
- **En 2014/2015** : 30^{ème} anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique accompagné de la réalisation d'un DVD, mettant en valeur les actions de l'ensemble du personnel en situation, complété de concerts sur l'ensemble des 23 centres.
- **En 2015-2020** : Continuité des choix et orientations pédagogiques existantes avec l'élaboration statuaire du Projet d'Etablissement.
- **En mars 2020** : Période COVID avec la mise en place de cours en Visio Conférence et plateforme Internet d'accès aux usagers pour des ressources pédagogiques.
- **En mai 2020** : Collaboration avec l'Education Nationale, restitution d'un Opéra participatif au sein des Ecoles de Carros.
- **En 2021** : Mise en place d'une classe expérimentale spécifique « Orchestre au Collège » au sein du Collège Auguste Blanqui de Puget-Théniers.
- **En 2021/2022** : A la demande du Conseil Département 06, état des lieux et audit sur le Conservatoire Départemental.
- **En mai 2022** : Départ du Directeur musical et mise à disposition par le Service Culture du Département d'un Directeur par Intérim pour continuité de service.

C. Actions de l'équipe Direction intérimaire

Focus sur l'année scolaire 2022/2023

- **En juin 2022** : Redéfinition des postes et mise en place d'une nouvelle équipe de direction intérimaire :
- Consolidation administrative et juridique des professeurs du Conservatoire ;
 - Etat des lieux, réflexions et redéploiement de l'ensemble des disciplines, FM, Zones, Centres et présence des Professeurs sur l'ensemble du Territoire ;
 - Nomination de professeurs en « chefs de départements et référents » qui sous l'impulsion de la Direction par intérim, voient leurs missions définies afin d'appliquer les concertations et réflexions pédagogiques dans le cadre du SNOP 2008 tout en étant une écoute et un relais efficace sur le territoire (voir les comptes rendus) ;
 - Création et mise en place de conseils intérieurs pédagogiques et réunions de département ;
 - 1^{ère} phase d'investissement en direction du matériel pédagogique, Parc instrumental du CAM et OAC – petits matériels/mallettes pédagogiques MIMS.
- **En septembre 2022**
- Mise en place des Orchestres au Collège (OAC) et élargissement du partenariat avec l'Education Nationale financés par le Conseil Départemental par l'intermédiaire du service de l'Education Jeunesse et Sport, le Rectorat (IPR Musique M. Bruno STISI) et le Conservatoire Départemental ;
 - Mise en place d'un plan de formation en direction des enseignants du Conservatoire par l'Education Nationale ;
 - Redéfinition et création de deux Orchestres au Collège (OAC) au sein du Collège expérimental de Puget-Théniers et du Collège de Roquebillière favorisant ainsi la collaboration pédagogique, la pratique instrumentale par groupe et une formation collective orchestrale sur temps scolaire (2 heures hebdomadaire) ;
 - Elargissement de l'activité musicale et territoriale par l'intégration au sein du Syndicat Mixte de 11 nouvelles communes passant ainsi de 23 à 34 centres. Pour mémoire, la dernière intégration remontait à janvier 2012 avec le centre de Tourrette Levens ;
 - Changement du parc informatique et développement de nouvelles requêtes du logiciel métier « IMUSE » en relation avec le SICTIAM en direction de :
 - L'équipe administrative (Facturation) ;
 - Des enseignants (extranet, parcours, contenus pédagogiques) ;
 - Des Parents / Elèves / Usagers (communications, inscriptions en ligne, contenus administratifs et pédagogiques).
 - Accueil et Bureau de la scolarité (correspondances, suivis des absences - extranet et communications, sms, etc...) ;
 - Mise en place d'un schéma départemental des chorales amateurs ;
 - Création de la Fanfare Départementale et Musique SDIS 06.
- **En mai 2023** : 1^{ère} Edition « Les voix du patrimoine » Création en collaboration avec les associations des orgues du département et le service Culture du Département 06.

Création du « DEP ORCHESTRA 06 » en continuité du MAD Tour : Concert, réalisation à vocation pédagogique, favorisant la rencontre et la mise en place de groupes d'élèves de Musiques Actuelles en associant les professeurs.

- 2^{ème} phase d'investissement en direction du matériel pédagogique, Parc instrumental du CAM et OAC – petits matériels/mallettes pédagogiques MIMS.
- **En juin 2023** : « Camille, Le Prince du Bonheur » Projet artistique et pédagogique fédérateur. 1^{er} Concert intergénérationnel d'envergure Spectacle Arts Vivants sur la scène du Nikaïa avec 1000 Musiciens Amateurs et pratiques amateurs sur scène, accompagnés par le DEP-ORCHESTRA 06 en partenariat avec l'Education Nationale et les Conservatoires de Grasse, Vence, la Colle sur Loup et le Conservatoire de Nice.
- **En juillet 2023** : 1^{er} Stage « Orchestre Ta Colo » sur le site de l'Ecole Départementale des Neiges de la station de La Colmiane : 90 enfants participent à des ateliers d'improvisations, de découvertes, pratiques musicales et diffusions artistiques encadrés par deux MIMS du Conservatoire.

Focus sur l'année scolaire 2023/2024

- **Dispositif d'intégration et de découverte : Musicales, Chorégraphiques et Spectacle Arts vivants sur une période limitée.**

Dans le cadre de sa politique d'égalité d'accès à l'enseignement artistique, le Conservatoire met en œuvre, sur l'ensemble de ses centres, un dispositif spécifique à destination de tous les publics (enfants et adultes), visant à favoriser l'orientation et l'engagement dans l'enseignement d'une pratique artistique.

Ce dispositif, déployé sur une période limitée d'un mois (de septembre à octobre), permet aux nouveaux intéressés d'accéder, à titre d'essai, aux disciplines choisies formation musicale et pratique instrumentale, Danse, Théâtre au sein des classes du Conservatoire, et ce, en lien direct avec les enseignants.

Ces séances d'intégration, de découverte et d'approche s'inscrivent dans une démarche progressive d'accompagnement vers l'apprentissage artistique. Elles offrent à chacun la possibilité d'explorer, d'analyser et de discerner concrètement les différentes pratiques proposées, en vue de conforter un choix d'inscription éclairé et durable au sein de la structure.

L'année précédente, une moyenne de 70 personnes ont bénéficié de ce dispositif, en face-à-face pédagogique et au sein de sessions collectives dont la formation musicale.

- **En septembre 2023** : quatre établissements partenaires complètent le dispositif des Orchestres au Collège (OAC), le collège Ludovic Bréa de Saint Martin du Var, le collège de Saint Vallier de Thiey et le collège de Saint Dalmas de Tende.
- Proposition commune d'un Label Musique en cours de rédaction avec l'Education Nationale, les Collèges, le Conservatoire et le Département 06.
- **En novembre 2023** : Mise en ligne du nouveau site du CAM : www.conservatoire06.fr. Intégration de 5 nouvelles communes au sein du CAM passant de 33 à 38 centres.

➤ **En janvier 2024** : Inauguration des nouveaux locaux administratifs du Conservatoire au Palais Sarde 10 rue de la Préfecture 06300 NICE et avec la nouvelle dénomination « Conservatoire des Alpes-Maritimes » accompagnée d'une charte graphique.

L'équipe administrative et pédagogique du Conservatoire intègre ses nouveaux locaux plus spacieux et plus récents que ceux utilisés précédemment avec un studio de travail, salles de cours, un studio d'enregistrement, salle de réunion visio-multimédia et d'un accès à une salle équipée (Piano/Multimédia) pour Concerts / Conférences / Masterclass / Remise des Prix, Examen au 1^{er} étage.

- **En mars 2024** : Recrutement sur concours du Directeur au sein de la direction du CAM.
- **En mai 2024** : 2^{ème} Edition « Les voix du patrimoine ».
 - Croissance de la structure passant de 38 centres à 46 centres ;
 - 3^{ème} phase d'investissement en direction du matériel pédagogique, Parc instrumental du CAM et OAC Danse – petits matériels/mallettes pédagogiques MIMS.
- **En juin 2024** : « Sur les traces du Chanteur » Projet artistique et pédagogique fédérateur 2^{ème} Concert intergénérationnel d'envergure Spectacle Arts Vivants sur la scène du Nikaïa avec l'ensemble des professeurs, partenaires institutionnels pour produire 1200 élèves devant 6000 auditeurs ;
 - 170 diffusions pédagogiques organisés à l'initiative des professeurs, avec un point d'orgue, le concert d'envergure intergénérationnel.
- **En juillet 2024** : 2^{ème} Stage et Edition « Orchestre Ta Colo » sur deux écoles des neiges du Département sites de Valberg et Auron (240 Elèves).
 - 1^{er} Stage « Musique et Nature » CAM/CD06 sur la commune de Puget-Théniers : Hébergement au sein du Collège de Puget-Théniers (Disciplines : Guitare et Mandoline) avec 10 stagiaires et les enseignants venant du Conservatoire de Nice et du CAM.
- **En août 2024** : 2^{ème} Stage « Musique et Nature » CAM/CD06 sur la commune de Saint Etienne de Tinée : Hébergement au sein du Collège de St Etienne de Tinée (Disciplines : violon, violoncelle, flûte traversière, orgues, harpes, saxophone, piano), avec 48 stagiaires des 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} cycles) et les enseignants venant des Conservatoire de Nice - Menton - Monaco et du CAM.

Focus sur l'année scolaire 2024/2025

- **En septembre 2024** : Mise en place d'un Orchestre à l'Ecole (OAE) à St Dalmas de Tende, Projet NEFE (3 ans) et mise en place du dispositif Arts de la Scène au Collège (ASAC) au sein des collèges de la Trinité (Danse) et de l'Escarène (Théâtre).
 - Ouverture de la discipline Danse dans les vallées de la Vesubie et de la Tinée (4 enseignants 108 élèves).
- **En octobre 2024** : Mise en place d'un Orchestre au Collège (OAC) au Collège Nucéra de Nice avec la discipline Hautbois.
 - Création d'un orchestre Symphonique départemental.

- ~~De novembre 2024 à janvier 2025~~ : Partenaire de l'exposition Anima(Ex)musica, permettant ainsi l'accès à plus de 300 élèves des Ecoles Primaires et Collèges du Moyen et Haut pays, partenaires du CAM.
- **En décembre 2024** : Formation dans le cadre du dispositif public empêché avec l'Association les Colibris.
- **En janvier 2024** : Réflexion sur la musique Baroque et création d'un ensemble Musiques traditionnelles et Danse : projet de création d'un rassemblement sur le lieu de Guillaumes.
- **De mai à juin 2025** : Rencontre des éveils musicaux et des classes instrumentales (Pays Grassois).
- 1^{ère} Edition des « Matinées Découvertes » sur deux sites : Breil sur Roya et Saint Martin du Var ;
 - 3^{ème} phase d'investissement en direction du matériel pédagogique, Parc instrumental du CAM et OAC Danse – petits matériels/mallettes pédagogiques MIMS.
- **En juin 2025** : Rédaction et finalisation du Label Musique (Education Nationale, CD06, CAM) pour signature.
- « Camille La voix des hits » projet artistique et pédagogique fédérateur, 3^{ème} concert intergénérationnel Spectacle Arts Vivants sur la scène du Nikaïa avec 1 000 Musiciens, amateurs et pratiques amateurs accompagnés par le DEP-ORCHESTRA 06 en partenariat avec L'Education Nationale, 20 collèges, Classes de Formation Musicale, Ateliers Théâtre, Danse, Musiques Traditionnelles et les chorales du Département.
 - Réalisation de 170 diffusions pédagogiques diverses durant l'année scolaire 2024/2025 par l'ensemble des Professeurs et élèves du CAM sur le territoire.

Les chiffres de la rentrée scolaire 2024/2025 sont les suivants :

- 1 284 inscriptions enfants et adultes enregistrées pour les 48 centres, dans les disciplines Musique, Danse et Spectacle Arts vivants, dont élèves 705 inscrits dans le cursus 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et 3^{ème} Cycle spécifique, à cela s'ajoute 2 600 élèves en IMS répartis sur 124 Ecoles primaires des communes membres et non membres du Département.
- 496/1284 se répartissent dans les cours d'initiation musicale et les ateliers de Pratique Collective : Pratiques Vocales, Djembé, Musiques Actuelles, Atelier de Musiques Traditionnelles, Orchestres, Arts Spectacles vivants.

Soit en totalité 3 884 élèves en face en face pédagogique pour 760/800 heures cours semaine.

H. Spécificités du Conservatoire

Les spécificités du Conservatoire se résume en 17 termes actuels référencés au sein de son projet artistique :

1. Mobilité,
2. Ecoute et Adaptabilité,
3. Parcours Pédagogique et Enseignement Diplômant,
4. Acteur, Conseil et développement culturel,
5. Fédérateur et force de proposition,
6. Ressource artistique et administrative,
7. Accessibilité et ouverture à tous,
8. Service au Public,
9. Aides aux associations,
10. Rayonnement et mise en valeur du patrimoine,
11. Diffusions et commémorations,
12. Egalité des chances,
13. Partenaires agréés,
14. Soutiens avec les tissus associatifs et les partenaires institutionnels ou privés,
15. Délégation de service pour les communes membres du Comité Syndical CAM,
16. Formation et tutorat,
17. Transversalité et intergénérationnel.

III. ÉTAT DES LIEUX DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE *depuis 2023* AU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES *de 2025*

A. Evolution de l'équipe administrative et pédagogique

1. Jusqu'en 2023

- *L'équipe administrative : 6 agents*

- Directeur Artistique (CDD Temps Complet Non titulaire sur un Cadre A) ;
- Coordinatrice MIMS (ATSEA 1^{ère} classe Temps Complet Titulaire Cadre B) ;
- Chargée de Mission Ressources Humaines (Rédacteur Temps Complet Titulaire Cadre B) ;
- Responsable administratif / Comptabilité (Agent Administratif 2^{ème} Classe Temps Complet Titulaire Cadre C) ;
- Secrétaire de Direction (Agent Administratif 2^{ème} Classe Temps Complet Titulaire Cadre C) ;
- Secrétaire (Agent Administratif 1^{ère} Classe Temps Complet Titulaire Cadre C).

- *L'équipe pédagogique : 32 enseignants*

- Personnels Enseignants Temps Complet Titulaire Cadre A (CA) ;
- Personnels Enseignants Temps Complet Non Titulaire Cadre A (CA) ;
- Personnels Enseignants Temps Complet Titulaire Cadre B (DE) ;
- Personnels Enseignants Temps Complet Non Titulaire Cadre B (DE) ;
- Contrats CDI - CDD ;
- Vacataires ;
- Auto-Entrepreneur.

2. A partir de 2022

- *L'équipe de direction et l'équipe administrative : 6 agents sur 7 postes*

Fonction	Nombre d'heures hebdo.	Cadre d'emploi	Statut	Date d'entrée en fonction
Directeur	Temps complet	Directeur d'établissement artistique	Titulaire	01/03/2024
Adjointe au Directeur	Temps complet	Rédacteur	Titulaire	01/08/2023
Responsable Ressources Humaines	Temps complet	Rédacteur	Titulaire-Détachement	01/06/2024
Responsable Finances	Temps complet	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	01/09/2023
Responsable Accueil et Bureau de la Scolarité	Temps complet	Rédacteur	Contractuel	09/09/2024
Chargé de Communication	Temps Complet Poste non pourvu (recrutement en cours)	Étudiant en Licence Communication et Évènementiels	Stagiaire (temps partiel)	12/02/2025
Coordinateur Pédagogique	Temps Complet	ATSEA 1 ^{ère} classe	Non Titulaire	01/05/2025

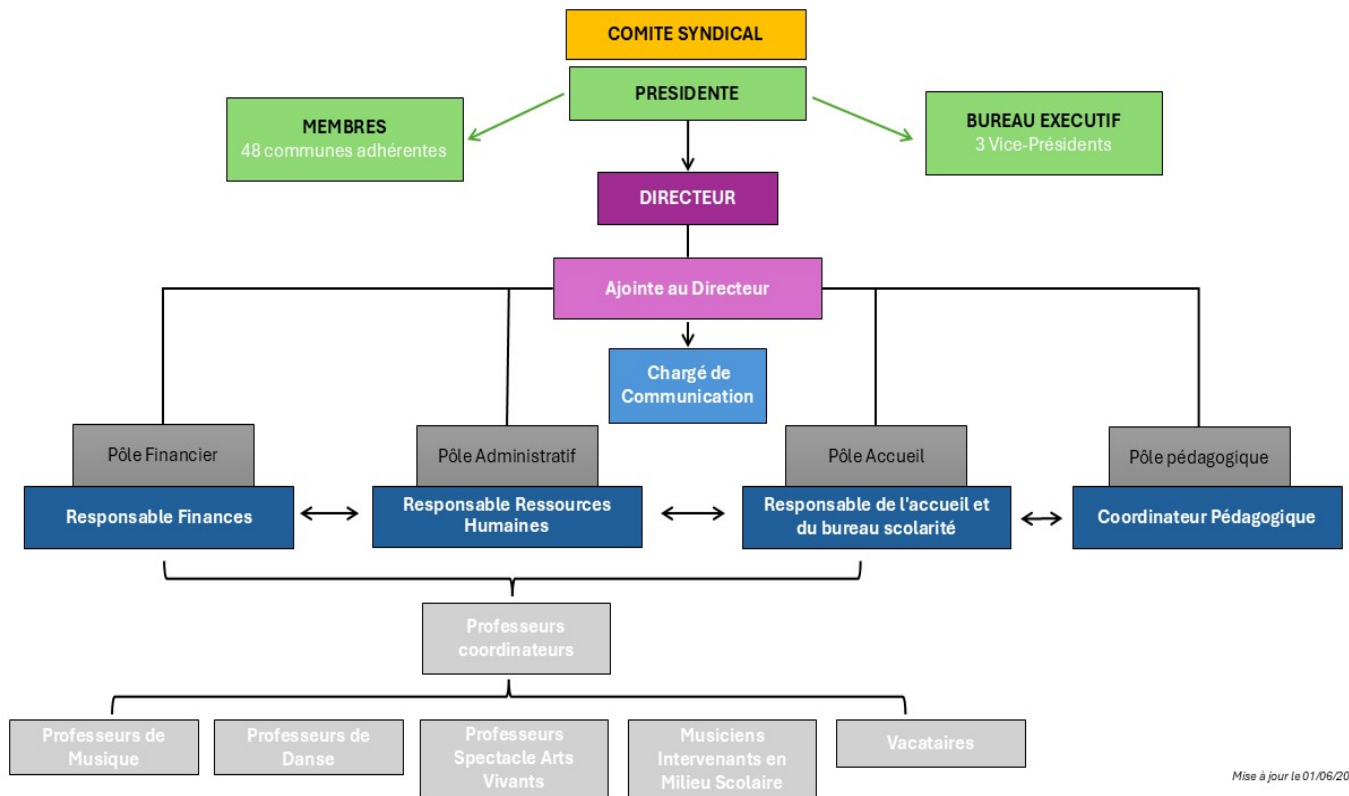
- *L'équipe pédagogique : 43 enseignants*

L'équipe de professeurs est constituée actuellement de titulaires et de contractuels (Professeur territorial d'enseignement artistique Classe Normale et Hors Classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe et Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe) à temps complet et non complet.

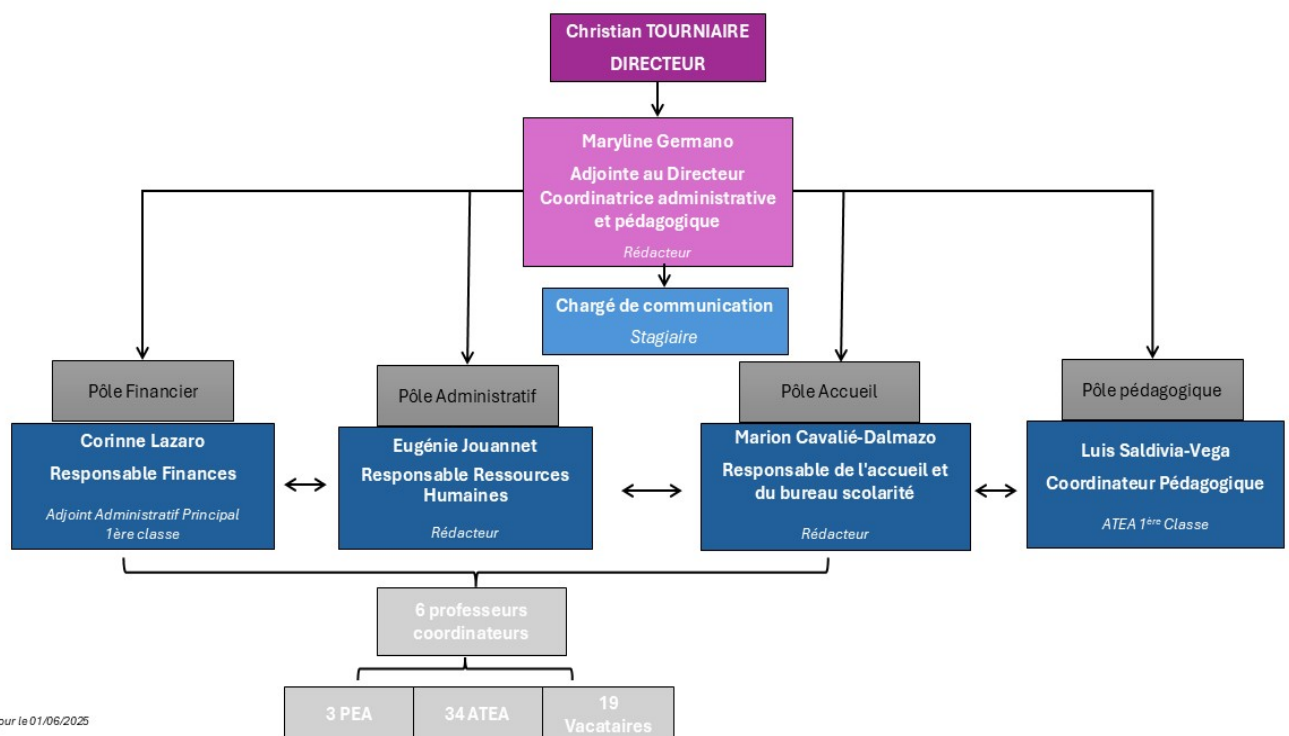
Parmi les non titulaires, certains d'entre eux ont entamé un processus de validation des acquis leur permettant d'obtenir leur diplôme d'Etat ou CA.

3. L'organigramme Administratif et Pédagogique

ORGANIGRAMME COLLECTIF DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES



ORGANIGRAMME DES SERVICES DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES



B. 48 Centres d'enseignements décentralisés situés sur 9 types de salles de cours

1. Salles municipales dédiées ou partagées,
2. Ecoles Maternelles et Primaires,
3. Collèges,
4. Lycée,
5. Salles Départementales,
6. Eglises (orgues),
7. Mairies,
8. Structure dédiée,
9. Siège administratif.

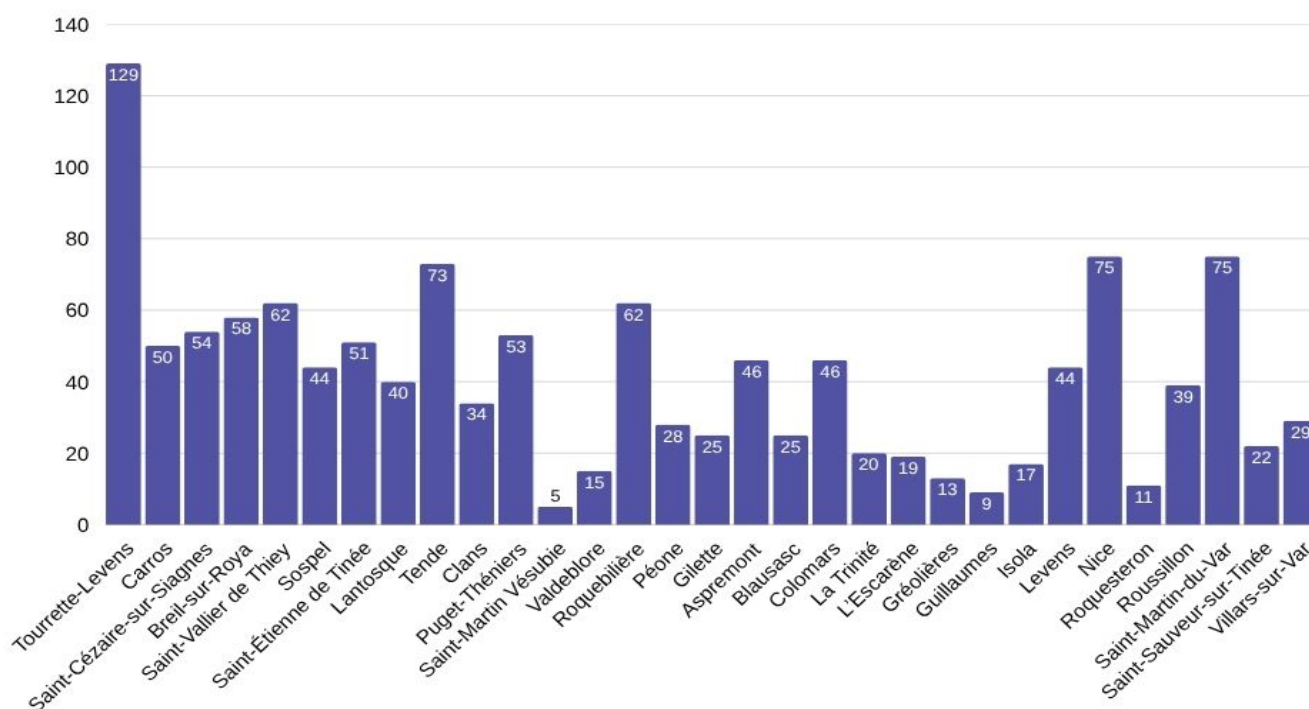
C. Décentralisation et Territoire

48 Communes sur 9 Zones géographiques :

- Zone 1 - Littoral (5 centres) :
Aspremont - Colomars - Carros - Tourrette Levens – *Nice (commune associée)*
- Zone 2 - Pays Grassois (5 centres) :
Coursegoules - St Cézaire sur Siagne - St Vallier de Thiey - Andon-Thorenc - Gréolières
- Zone 3 - Vallée de l'Esteron (3 centres) :
Gilette - Sigale - Roquesteron
- Zone 4 - Var Cians (7 centres) :
La Penne - Malaussène - Puget-Théniers - Villars sur Var - Valberg/Péone - Guillaumes - Beuil
- Zone 5 - La Tinée (7 centres) :
Clans - Bairols - Rimplas - St Sauveur sur Tinée - Isola/Isola2000 - La Tour sur Tinée/Roussillon - St Etienne de Tinée/Auron
- Zone 6 - La Vesubie (5 centres) :
Belvédère - Lantosque - Roquebillière - St Martin Vesubie - Valdeblore
- Zone 7 - La Roya / Bévéra (6 centres) :
Sospel - Breil sur Roya - Fontan - La Brigue - Moulinet - Tende/St Dalmas de Tende
- Zone 8 - La Vallée du Peillon (8 centres) :
Blausasc - Cantaron - Peille - Peillon - Drap - L'Escarène - Bendejun - Lucéram
- Zone 9 - Pays de Levens (3 centres) :
St Martin du Var - Levens - La Roquette sur Var

D. Les actions d'Excellence et de Proximité

- Enseignements : Parcours diplômant - Parcours personnalisé (préconisations SNOP 2023) ;
- Développement d'esthétiques artistiques (Musique, Danse et Spectacle Arts Vivants) ;
- Développement Territorial : Communes membres du Syndicat Mixte et ouverture aux communes associées ;
- Diversification de l'action pédagogique : Cours Ateliers Collectifs (Ensemble Vocaux et Instrumentaux, Percussions, OAE et OAC) Interventions Musicales, Crèches Petite enfance, Musiques Traditionnelles, Musique Ancienne, Jazz, MAA, Chorales départementales, MAO ;
- Diffusions : Auditions Internes – Publiques – Concerts – Concert Patrimoine – Récitals - Festivals – Présentations d'instruments - Matinée Découverte - Portes Ouvertes – Stages - Master class - Rencontres - Tables rondes ;
- Transversalités : Tissus Associatifs – Partenaires Institutionnels – Politique Culturel et patriotique des communes membres ;
- Parc instrumental sur les différents sites et location en direction des usagers et des structures partenaires.

E. Les centres, les élèves et les pratiques**Les centres et leur nombre d'élèves**

Le CAM a connu à partir de septembre 2022 une expansion forte de ses activités partant d'un état des lieux qui comportait 30 Centres aux alentours de 500 élèves. En 2025, soit 3 ans plus tard 1284 élèves et l'ouverture d'un 48^{ème} centre en continuité de la dynamique stratégique territoriale.

Concernant les locaux mis à disposition par les communes, la situation a cependant peu évolué au regard de l'existant : sur les 48 centres, 6 sites seulement disposent de locaux propres aux activités du Conservatoire : Roquebillière, St Cézaire sur Siagne, St Etienne de Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery et Tourrette-Levens. 4 communes ont pour projet la construction d'un conservatoire (Blausasc, St Martin du Var, Peillon et Breil sur Roya).

Concernant les autres communes, l'activité musicale du Conservatoire est accueillie dans des Mairies, salles municipales, des salles au sein des écoles primaires, des collèges et le Lycée de la Montagne.

Rapport entre la population et le nombre d'élèves de chaque centre

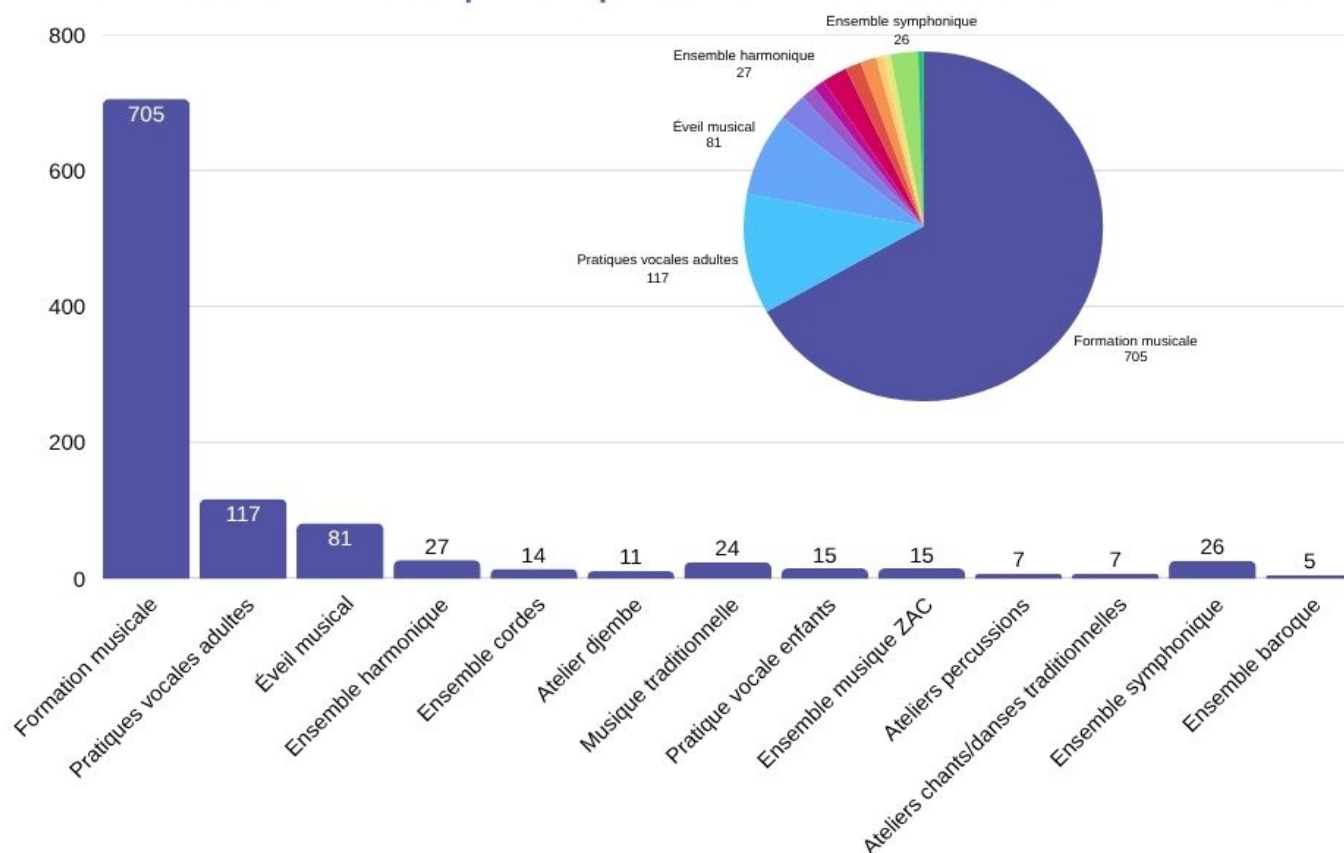
Commune	Superficie (km²)	Population
Tourrette-Levens	16,5	4633
Carros	15,11	11770
Saint-Cézaire-sur-Siagne	30	3971
Breil-sur-Roya	82	2292
Saint-Vallier-de-Thiery	50,7	3662
Sospel	62,4	3807
Saint-Étienne-de-Tinée	247,8	1308
Lantosque	40,35	1173
Tende	177,6	1214
Clans	37,79	599
Puget-Théniers	25,62	1708
Saint-Martin-Vésubie	98,24	1379
Valdeblore	99,87	834
Roquebillière	25,9	1816
Péone / Valberg	40,98	2321
Gilette	10,18	1608
Aspremont	9	2321
Blausasc	10,56	2019
Colomars	6,12	3507
L'Escarène	18,13	2563
Gréolières	35,73	249
Guillaumes	87,02	689
Isola	94,16	652
Levens	11	4633
Nice	71,92	341032
Roquesteron	20,25	393
Roussillon / La tour sur Tinée	6,05	111
Saint-Martin-du-Var	10,49	7204
Saint-Sauveur-sur-Tinée	36,43	1349
Villars-sur-Var	22,95	784

AR Prefecture

006-250601499-20250619-2025_06_10-DE
Reçu le 23/06/2025

Andon-Thorenc	54,3	652
Sigale	5,62	202
Beuil	75,65	553
Bairols	15,24	133
Fontan	49,61	309
La Brigue	91,77	741
Moulinet	41,07	253
Cantaron	7,38	1276
Peille	43,16	2205
Peillon	8,7	1427
Drap	5,54	5300
Bendejun	6,35	961
Lucéram	65,52	1249
Coursegoules	40,98	545
La Penne	18,08	256
Malaussène	19,48	327
Rimplas	24,95	154
La Roquette sur Var	3,99	933
Belvédère	75,41	595

Les centres et les pratiques instrumentales et vocales



Les pratiques instrumentales vocales et spectacle arts vivant ont été diversifiées sur l'ensemble des sites avec pour base commune la présence de l'enseignement de la Formation Musicale. Les pratiques « couleur dominante instrumentale de 1984 », suivant les vallées, ont été abandonnées pour répondre au mieux aux attentes des familles et des enfants pour proposer aujourd'hui un large choix d'esthétique : instrumentales, vocales, traditionnels, patrimoine organistique, danse et spectacle arts vivants.

Le piano, la guitare et la batterie demeurent les plus demandés. On remarque également la « montée en puissance » des effectifs en mandoline et accordéon. Ces pratiques instrumentales montrent l'intérêt des enfants pour le retour aux traditions festives.

La pratique des cordes reste égale et on note une poussée vers la pratique des vents notamment en direction de la trompette et de la clarinette.

On remarque que les pratiques instrumentales ne sont plus concentrées sur certaines zones historiques comme le haut pays grassois (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thieu), Carros et Taurrette-Levens mais aujourd'hui, réparties sur l'ensemble des 48 centres en équation avec les analyses et réflexions pour le déploiement territorial de l'équipe enseignante.

- Les pratiques collectives

La Formation Musicale fait naturellement partie des pratiques collectives et c'est elle qui regroupe chaque semaine le plus grand nombre d'élève inscrits en cursus.

Les pratiques vocales des adultes (en tête des pratiques collectives des adultes) se développe avec 3 chorales Clans, Villars sur Var et Lantosque qui s'articule dans un schéma départemental qui comporte selon les projets de 5 à 10 chorales du département supplémentaires.

L'ensemble harmonique « OrchExtra », avec ses 45 instrumentistes, réussit à rassembler un effectif instrumental important en nombre et équilibré entre les pupitres, complété d'un partenariat inter-établissement avec l'Ecole de Musique associative de la Colle sur Loup et les élèves de divers conservatoires.

La création des ensembles instrumentaux « cordes Baroque et orchestre symphonique » se forme sur le même modèle que l'ensemble harmonique en partenariat avec des musiciens de l'Association populaire de Nice et autres conservatoires.

Les ensembles Musiques Actuelles, fort du groupe « Dep-Orchestra 06 », formé en prioritairement avec des professeurs du département sont au début de leur structuration ayant porté les 3 concerts d'envergures depuis 2022 et sont appelés à un développement plus conséquent dans l'avenir, grâce à la dynamique d'un cursus personnalisé et l'ouverture vers le jazz.

Les ateliers danse sont ouverts depuis septembre 2024, sur les vallées de la Tinée et de la Vésubie permettant au CAM une ouverture vers une autre discipline après la Musique.

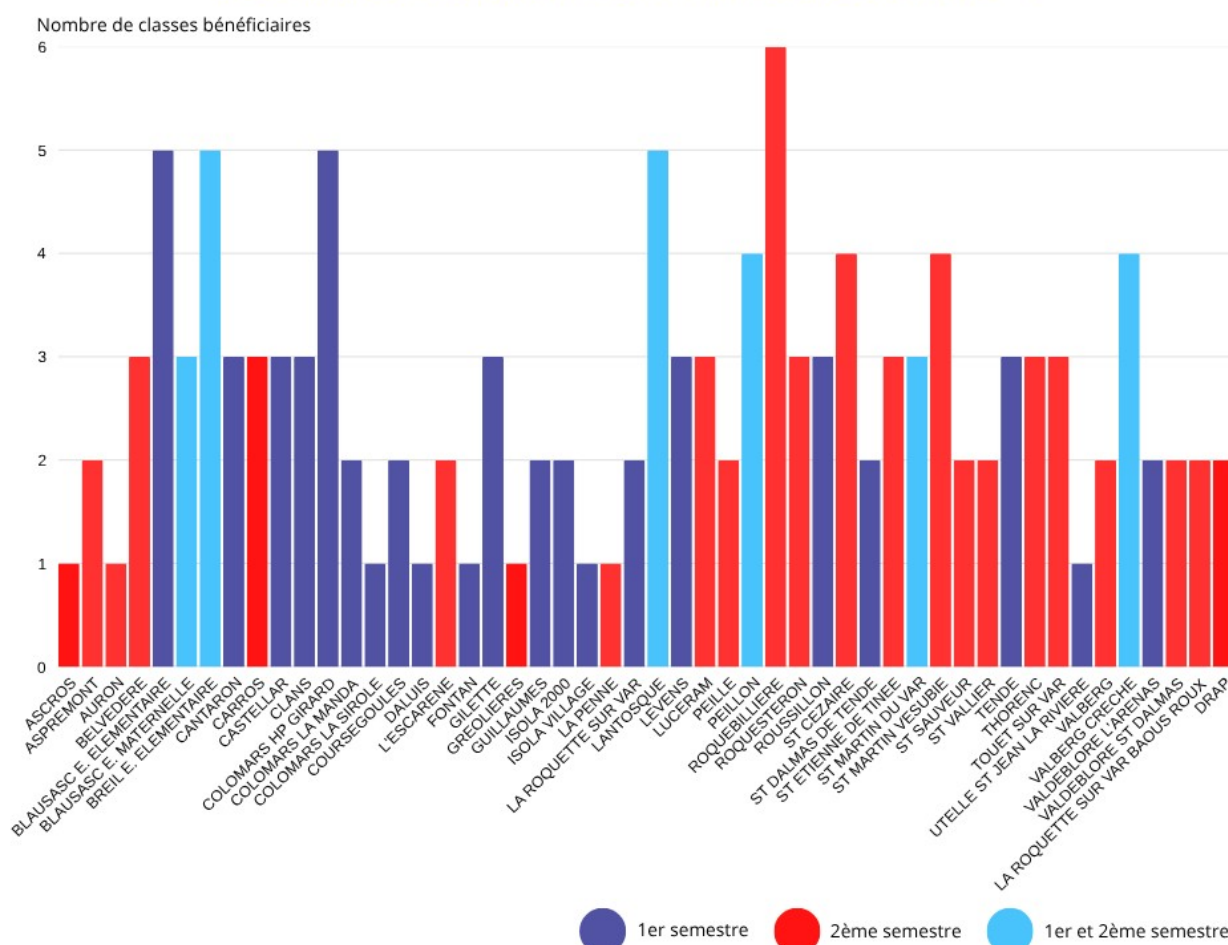
Les chorales départementales sont en plein essor au regard de nombreux projets fédérateurs intergénérationnels du département. Aux moyens de transversalités et d'échanges entre chefs de chœur et professeurs du CAM de nombreuses réalisations et diffusions ont permis l'adhésion de choristes au sein du CAM afin de recevoir le savoir tout en gardant leur identité associative.

- Les interventions musicales en milieu scolaire

Elles sont dispensées dans les écoles de :

Andon-Thorenc, Ascros, Aspremont, Breil-sur-Roya, Carros, Castellar, Clans, Colomars, Coursegoules, Daluis, Escragnolles, Fontan, Gilette, Gréolières, Guillaumes, Isola, La Brigue, La Penne, La Tour sur Tinée, La Roquette sur Var, Lantosque, Levens, Malaussène, Péone-Valberg, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquesteron, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Etienne de Tinée, Saint-Martin du Var, Saint-Martin Vésubie, Saint-Sauveur sur Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery, Sospel, Tende, Touët sur Var, Tourrette-Levens, Utelle, Valdeblore.

Les interventions en milieu scolaire :



On remarque que l'action en milieu scolaire du Conservatoire reste importante puisqu'elle sort du cadre des 48 centres d'enseignement avec 10 communes associées supplémentaires.

124 classes bénéficient de ce dispositif en temps scolaire pour 2 600 élèves, toutes élaborées à partir du projet d'école de l'établissement et le Conservatoire montre ainsi son adaptation à la nouvelle réforme des rythmes scolaires mise en place sur le plan national en 2013 apportant un bilan sur les avancés des séances et réalisations les différents projets artistiques.

Toutes les communes, liées depuis longtemps à l'action en milieu scolaire du Conservatoire ont maintenu le financement des interventions dans leurs écoles voire certaines communes ont augmenté le nombre d'interventions s'appuyant sur le CAM pour leur politique culturelle en direction de l'égalité des chances pour tous.

Par ailleurs, concernant les 6 collèges partenaires de l'opération « Orchestre au Collège » (Nice, St Dalmas de Tende, St Martin du Var, Puget-Théniers, St Vallier de Thiey, Roquebillière), il est à noter que le Conseil Départemental dans un premier temps apporte une subvention pour l'achat des instruments à la hauteur de 8 000 € dès l'ouverture du dispositif puis conforte une subvention en moyenne de 7 000 € pour la prise en charge des coûts pédagogiques chaque année.

Deux établissements ont rejoint ce dispositif, le Collège de la Trinité ASAC Danse et le Collège de l'Escarène ASAC Théâtre portant à 08 établissements complétant ainsi la dynamique de ces « Orchestres au Collège », en collaboration avec les professeurs de musique de chaque établissement.

- ***Focus sur les manifestations musicales en 2024/2025***

Le CAM au travers de son corps enseignant Elèves et collectifs divers, propose différents types de diffusions pédagogiques :

- Matinées découvertes et présentations d'instruments, dispositif d'intégration et de découverte ;
- Spectacles scolaires MIMS et diffusions pédagogiques ;
- Concerts des professeurs et élèves, récitals ;
- Rencontres chorales ou collectifs instrumentaux ;
- Auditions internes et publiques ;
- Spectacles intergénérationnels ;
- Manifestations patriotiques et soutien aux manifestations festives ;
- Participations au sein de festivals ou commémorations.

180 manifestations et diffusions pédagogiques se sont déroulées sur les 35 semaines de l'année scolaire 2024/2025.

- ***Orgues, Musiques Actuelles, NIKAIA, Stages Collectifs***

Festivals d'Orgue

Le Conservatoire des Alpes-Maritimes est l'un des principaux porteurs et coordinateurs de la « Route des Voix du Patrimoine ».

Ce festival a été initié par le Conseil Départemental afin de valoriser le patrimoine architectural, musical, vocal et organistique des vallées de la Roya, de la Bévéra et du Paillon.

La mission du Conservatoire consiste à assurer la direction artistique de certains événements, en faisant appel à ses équipes enseignantes, à ses formations mais également à assurer la coordination des initiatives portées par divers acteurs culturels du territoire.

Au cœur de ce projet, le Conservatoire a participé à :

- La conception de la programmation afin de la rendre cohérente et attractive ;
- La mise en valeur du patrimoine organistique en utilisant les orgues historiques des églises des vallées ;
- La diffusion de la musique ancienne, baroque, classique, lyrique avec des formations vocales, des solistes, des ensembles instrumentaux et des troupes de théâtre musical et de conte ;
- La pédagogie avec des initiatives de sensibilisation de jeunes (mallette pédagogique) ;
- La coordination des moyens techniques, logistiques, financiers en collaboration avec les communes, les associations et les équipes techniques.

~~Le Conservatoire joue donc un rôle~~ de pivot en faisant le lien entre le politique, l'artistique, le pédagogique et le patrimonial afin de donner aux manifestations une grande envergure, renforçant ainsi le rayonnement des territoires du Moyen et Haut Pays.

- ***Musiques Actuelles, NIKAIA***

Les nombreuses transversalités entre les ensembles instrumentaux, la Formation musicale - Chorales / Voix, Spectacle Arts Vivants et le Groupe « Dep-Orchestra 06 », du département MAA ont permis de réaliser 3 Spectacles d'envergures « Camille Le Prince du Bonheur », « Sur les traces du Chanteur » et fin Juin 2025 le dernier volet de « Camille Les Voix des Hits ».

Pour cette présente édition, ce spectacle mettra en situation 1000 choristes, groupes de musique avec des esthétiques diverses, danseurs, troupes de théâtre et nombreux médias sur une scène professionnelle qui se situe au Palais Nikaia.

Sous l'initiative du Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, aux échanges et collaborations entre divers conservatoires du Département, le monde associatif, les Chorales du département et les nombreuses conventions avec l'Education Nationale (Ecoles Primaires, Collèges et Lycée) de nombreuses transversalités et dynamiques ont été réalisées permettant l'écriture, l'échange et la motivation consolidant ainsi des choix, des parcours des cursus personnalisés et la création de groupes / combo au sein du département des MAA.

- ***Stages musicaux et échanges entre Conservatoires du Département***

Stage « Musique et Nature »

Dans le prolongement de sa mission de l'enseignement musical et du rayonnement sur le territoire, le Conservatoire organise deux stages « Musique et Nature » durant l'été.

Ces séjours pédagogiques, alliant pratique instrumentale, musiques d'ensembles et découvertes de l'environnement (nature, patrimoine) permettent aux élèves de vivre des expériences artistiques dans des sites du Moyen et Haut Pays. Ces stages s'adressent à tous les niveaux, débutant ou confirmé.

Une diffusion publique quotidienne est organisée en soirée, offrant une expérience scénique formatrice aux élèves et une animation culturelle vivante durant la semaine au cœur des communes.

Ces stages permettent de combiner un apprentissage musical, échange, expérience de vie en communauté et une sensibilisation environnementale culturelle du territoire.

Stage « Orchestre ta Colo » 3^{ème} Edition

Toujours dans cette mission de démocratisation de l'enseignement de la musique, le Conservatoire intervient au travers des colonies du Département des Alpes-Maritimes durant une semaine.

Ces actions éducatives permettent de sensibiliser les jeunes enfants à la musique, par le jeu, l'expérimentation sonore et la création collective. Tout au long de la semaine, des ateliers de pratiques artistiques sont organisés et animés par les professeurs du Conservatoire (MIMS et DE).

Le travail s'effectue sur un thème choisi afin de structurer le projet. L'objectif recherché est de faire découvrir des instruments, d'initier les enfants au chant, d'apprendre le rythme et d'élaborer une création collective reflétant le travail musical préparé tout au long de la semaine.

Cette représentation prend la forme d'un petit spectacle présenté par les enfants. Elle valorise le travail effectué et donne la possibilité aux enfants de s'exprimer en musique avec fierté.

De plus, cette représentation est enregistrée par un professionnel afin que chaque enfant conserve un souvenir de cette expérience et que le travail réalisé puisse également être montré et partagé avec les parents.

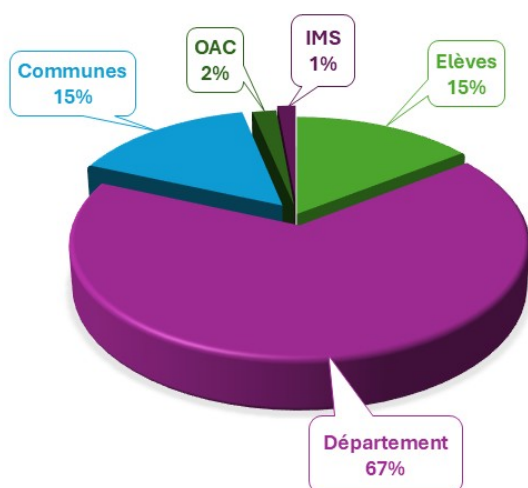
F. Budgets du Conservatoire 2024/2025



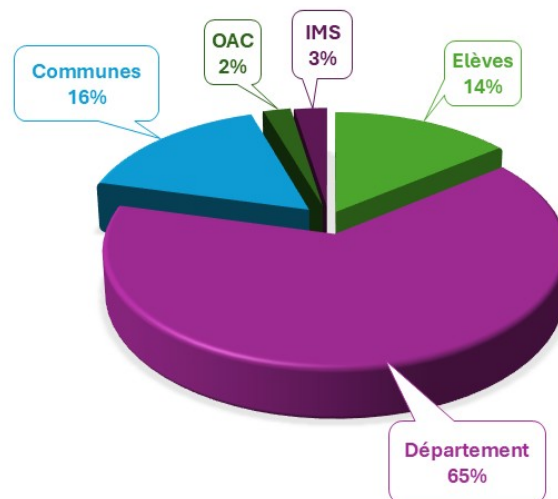
DÉPARTEMENT 06
DES ALPES-MARITIMES

RECETTES

RÉALISÉ CFU 2024



PRÉVISIONNEL BP 2025

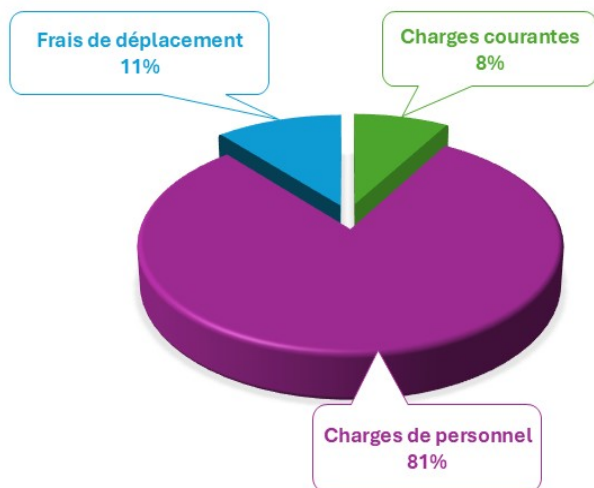




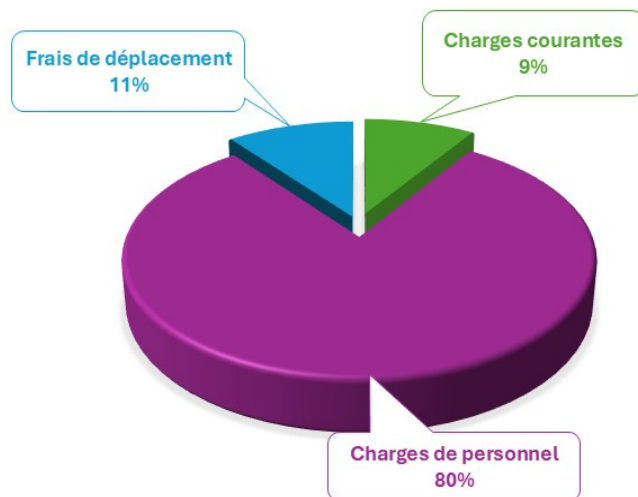
DÉPARTEMENT 06

DÉPENSES

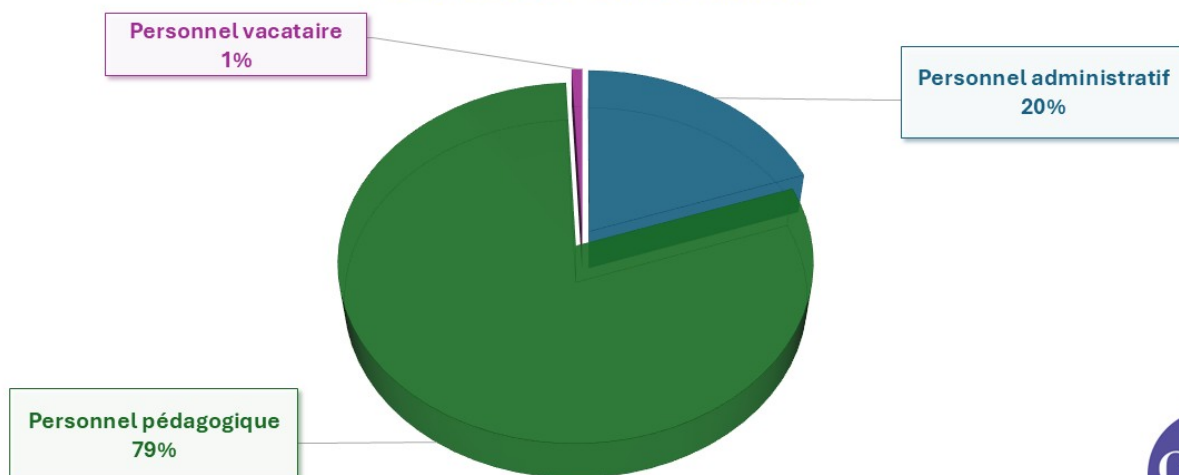
RÉALISÉ CFU 2024



PRÉVISIONNEL BP 2025



CHARGES DE PERSONNEL RÉALISÉ CFU 2024



DÉPARTEMENT 06

G. Bilan

Le Conservatoire des Alpes-Maritimes, concernant ses effectifs d'élèves, son volume d'activités et sa présence sur le territoire du Moyen et Haut pays, affiche un bilan fidèle à ses missions d'origine en ouvrant de nouvelles esthétiques Danse et Spectacle Arts vivants afin de pouvoir répondre et mettre à disposition des communes parfois très éloignées du littoral des offres artistiques en cohésion avec un personnel enseignant diplômé et de qualité.

Il a élargi son partenariat avec l'Éducation Nationale, qui permet aujourd'hui des actions d'ouverture de labélisation et d'égalité des chances au sein de crèches, des écoles primaires, des collèges du Département sans oublier le Lycée de la Montagne.

Il a, par ailleurs, mis en place d'autres actions partenariales au travers du Département (colonies musicales en période de vacances, exposition, fanfare départementale SDIS Pompiers), des communes (concert patriotique, festival Jazz, festival des orgues, chorales départementales, etc...).

Grâce à la présence et aux rayonnements de nos artistes pédagogues, des transversalités ont été proposées en direction des autres conservatoires, des écoles de musique et au travers du tissu associatifs du département.

Ces ouvertures et rencontres permettent, aux travers de projets et transversalités des concerts intergénérationnels d'envergures (Nikaia), concerts pédagogiques (Cordes, Harmonies, MAA, Symphoniques, ...), stages de musiques (Juillet et Août), rencontres artistiques, masterclass, d'affirmer les missions du CAM permettant ainsi pour les diplômés de 1^{er} et 2^{ème} cycle commun de répondre au SNOP actuel valorisant ainsi les pratiques collectives et diffusions en fort développement au sein de notre structure.

Bien évidemment, la poursuite de la dynamique de la structure repose sur la base d'un budget équilibré par rapport aux nombres des usagers cotisant mais surtout avec le soutien fort du Conseil Départemental, premier partenaire budgétaire du Conservatoire : 67 % du budget 2024 et les communes membres du Syndicat Mixte, intervenant pour 15 % du budget 2024, ont également poursuivi leurs efforts de soutien logistique à la structure et également dans le financement des élèves, des interventions en milieu scolaire, des Orchestres au Collège sans oublier l'OAE.

La moyenne d'âge de l'ensemble de l'équipe du CAM se situe vers les 45 ans avec une Présidente du Comité Syndical la plus jeune du Département, résidant sur le village de Péone/Valberg, commune adhérente faisant partie des plus haute et éloignée du littoral.

Les déplacements de chacun se situent en moyenne dans une fourchette de 2 à 3 zones sur 4 à 5 centres d'enseignement effectués sur 4 jours par semaine. Ce dispositif mis en place depuis 2022 permet ainsi de veiller à maintenir la cohésion de l'équipe de professeurs et les charges administratives correspondantes.

~~De la Présidente, aux professeurs~~ sans oublier l'administration du CAM, tous sont mobiles.

Suite à l'étude et la mise en place de zones territoriales définies (non dépendantes des couleurs instrumentales historiques) les conditions d'exercice du métier ont pu être ainsi rationalisées équitablement permettant à la fois, de faciliter les temps de déplacements, de maîtriser les remboursements des frais induits, (Kms, Péages et Repas) et de conforter la concentration et la fatigue sereinement pour les 33/35 semaines de face à face pédagogique correspondantes.

Dans le cadre de la concertation, la totalité des enseignants du Conservatoire qui agissent sur un périmètre d'action à ce jour de 48 communes peuvent partager et échanger pédagogiquement aux moyens de réunions plénières, de réunions internes à la demande des Chefs de Département, de Conseils Pédagogiques intérieurs, de Conseils de Classes (septembre et juillet), de transversalités et projets soumis par la Direction (PEA) ou par les enseignants. La visioconférence (réunions, recrutements et cours ponctuels) et le logiciel métier Imuse complétés d'un secrétariat pédagogique et coordinateur permettent la communication nécessaire entre les familles, les professeurs et le CAM.

Par adhésion, toutes les communes mettent à la disposition du Conservatoire des salles. Cependant, au regard du développement des activités du Conservatoire, ces lieux attribués, sur certains sites, ne sont plus suffisants ou rencontrent des problèmes de calendrier avec des activités proposées par d'autres cours privés ou associatifs.

Depuis 2022, l'équipe de Direction a été recomposée, l'organigramme progresse dans ce sens et pour certains postes, les responsabilités et missions ont évoluées.

Pour permettre à la Direction d'avoir une transversalité administrative et pédagogique, un poste en interne a été développé afin de relayer les directives musicales collectives et pédagogiques auprès de l'ensemble du personnel et d'organiser en conséquence avec ce poste de coordinateur les attendus pédagogiques. Pour la communication, une création de poste vient compléter l'organigramme administratif afin d'accompagner au plus près le savoir-faire et le faire savoir.

IV. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

A. Le projet artistique : moteur des projets pédagogiques et facteur de motivation et de cohésion de l'équipe des professeurs

Le projet artistique se conçoit à l'échelle du territoire sur lequel se concentrent les activités du Conservatoire : projet de la commune ou du regroupement de communes, mais aussi, projet de la tutelle « Conseil Départemental » (exemple : événements culturels créés par le Conseil Départemental, expositions, colonies, Nikaia etc...).

Il est également force de propositions, pour toutes les pratiques collectives : instrumentales, vocales, danse, théâtre, pratiques collectives crèches, écoles primaires, collèges et lycée mais aussi, des cours de formation musicale s'inscrivant ainsi dans un projet artistique où sera abordé la démarche pédagogique de prise de conscience des phénomènes musicaux actuelles.

Il résulte par conséquent des collaborations diverses et riches avec des artistes, des professeurs, d'autres structures d'enseignement de la musique du Département et des partenaires institutionnels ou privés.

Réunissant au sein de l'administration et du corps professoral des équipes nécessaires pour sa conception, le projet artistique participe de fait à la cohésion du personnel du CAM permettant ainsi d'entretenir les motivations de tous.

B. La valorisation et le croisement des esthétiques musicales pratiquées au Conservatoire dans un esprit d'ouverture à tous les répertoires

Depuis les répertoires de musiques traditionnelles, faisant historiquement partie des spécificités sacrées de la structure, jusqu'aux musiques actuelles, en phase d'expansion, il convient de ne pas cloisonner les différents répertoires pratiqués au Conservatoire, et de profiter en particulier du cours de formation musicale pour faire pratiquer tous ces répertoires à l'ensemble des élèves, leur permettant ainsi de découvrir les caractéristiques de chaque esthétique et les réunir lors de nombreuses rencontres.

Gardons aussi à l'esprit que les élèves peuvent avoir aux moyens du numérique accès à toutes les musiques du monde.

C. Les nouveaux outils numériques en appui des actions pédagogiques et de diffusion

Une réflexion a été engagée sur l'utilisation de ces outils avec le Département des Alpes-Maritimes. Le CAM au sein de son implantation administrative à Nice au Palais Sardes a pu s'équiper d'un studio numérique/analogique performant.

L'esprit de cette réflexion repose sur le fait que cet outil apporte soutien de cours instrumentaux et vocaux, mais aussi de création, de répétition d'enregistrement, de supports de diffusions aux formats numériques MP3 etc..., et un complément pour la formation musicale. Cette approche favorise la créativité des enseignants et des élèves dans le domaine de la musique assistée par ordinateur (MAO) et de l'IA.

V. LES OBJECTIFS D' ACTIONS A MOYEN ET LONG TERME

A. Le calendrier des actions N+1

• 4^{er} Trimestre 2025 (de septembre à décembre)

- Réunion plénière de rentrée, accompagnée du Livret du Professeur ;
- Réunions d'informations dans les centres ; Dispositif d'intégration et de découverte : Musicales, Chorégraphiques et Spectacle Arts vivants sur une période limitée ;
- Organisation de pratiques musicales collectives (Cordes, Harmonies, Symphonique et Chorales) en concertation avec le « Coordinateur Pédagogique » ;
- Mise en place du calendrier des diffusions ;
- Prise de poste « Chargé de communication » au sein de l'équipe administrative ;
- Préparation des plaquettes et alimentation du Site Web ;
- Réflexion et définition du nouveau projet artistique de 2026 ;

~~Conseils de classe – parcours personnalisé~~ - et de rentrée (octobre) ;

- Cérémonie de remise officielle des UV, Certificats et Diplômes Départementaux par Le Président du Département des Alpes-Maritimes et la Présidente du Comité Syndical du CAM en présence des récipiendaires, élus, familles, enseignants et administration.
- **1^{ème} Trimestre 2026 (de janvier à mars)**
 - Concertation des départements, réservoir pour les épreuves instrumentales et propositions ;
 - Concertation des projets individuels et personnalisés ;
 - Réunion table ronde avec les professeurs de formation musicale et les professeurs référents pour les contenus FM et examens ;
 - Intra cycles ;
 - Mise en place « Activité MAO », et transversalité ;
 - Finalisation du « Label Musique OAC » pour étude de projets artistiques et pédagogiques du Conservatoire avec financement du Conseil Départemental ;
 - Editions et transmission des bulletins.
- **2^{ème} Trimestre 2026 (d'avril à mai)**
 - Organisation de l'examen FM 1^{er} cycle / 2^{ème} Cycle ;
 - Organisation de l'examen Instrumental 1^{er} cycle / 2^{ème} Cycle ;
 - Auditions et Concerts (d'avril à juillet).
- **3^{ème} Trimestre 2026 (de juin à août)**
 - 2^{ème} édition des Matinées découvertes (4 sites) ;
 - Réalisation du projet artistique fédérateur de 2026 ;
 - Réunions Pédagogiques pour l'ensemble des départements (Juillet) ;
 - Transmission des bulletins et résultats UV Certificat etc... ;
 - Bilans des interventions MIMS ;
 - Orchestre Ta Colo (Juillet) ;
 - Stages « Musique Danse et Nature » (Juillet-Août).
- **4^{er} Trimestre 2026 (de septembre à décembre)**
 - Réunion plénière de rentrée, accompagnée du Livret du Professeur ;
 - Réunions d'informations dans les centres ; Dispositif d'intégration et de découverte : Musicales, Chorégraphiques et Spectacle Arts vivants sur une période limitée ;
 - Organisation de pratiques musicales collectives (Cordes, Harmonies, Symphonique et Chorales) en concertation avec le « Coordinateur Pédagogique » ;
 - Mise en place du calendrier des diffusions ;
 - Mise en place du nouveau projet artistique de 2027 ;
 - Conseils de classe – parcours personnalisé - et de rentrée (octobre).

B. Descriptif des actions et leur prolongement sur le long terme

➤ *Dès la rentrée 2025, validation de l'ensemble des parcours personnalisés, ces dispositifs sont rendus possibles par le regroupement de pratiques collectives :*

- Organisation en janvier 2026 d'une « table ronde », réflexion sur les transversalités et objectifs FM / INST. Cette réunion a pour objectif de recenser toutes les initiatives qui ont été prises dans ce domaine à l'échelle de l'ensemble des centres d'enseignement du CAM au sein du Département, pour imaginer la construction d'un recueil méthodologique en tant que véritable outil pour les acquisitions des compétences indispensables, véritable fil rouge ;
- Sera également créée en janvier 2026, une activité MAO intégrée à la pratique collective musicale et en direction des interventions MIMS ;
- Concernant le développement des « Orchestres au Collège en CHAM », les réalisations de cette fin d'année sur la commune de Saint Dalmas de Tende où sont présentes ces pratiques, réuniront autour d'un même projet artistique les classes de CE1 à CM2 et les futures classes de 6^{ème} en direction d'un dispositif de Classe à Horaires aménagés en préfiguration.

L'objectif est en effet de réaliser la jonction entre les niveaux primaire et collège, que l'Education Nationale a d'ores et déjà prévu de réunir dans un même cycle. Si le Conseil Départemental qui finance ses opérations le souhaite, il est envisageable pour les années à venir, de créer des CHAM expérimentales sur le périmètre d'action du Conservatoire notamment sur les vallées de la Roya et Bévera.

Dans d'autres domaines :

- *Festival Baroque* dans la Roya-Bévera, territoire riche en églises et chapelles dans les esthétiques orgues, mandolines etc..., et décentralisation de l'orchestre des cordes pincées et instruments à vent sur le centre de Gilette ;
- *Classe de Danse OAC St Etienne de Tinée* ;
- *Un Festival de Musiques traditionnelles ou du monde* dans la vallée de la Vesubie et dans le haut pays grassois qui accueillent depuis longtemps les pratiques musicales traditionnelles du Conservatoire et en particulier une rencontre fédératrice du département sur la vallée du Cians / Daluis centre de Guillaumes ;
- *Musiques Actuelles* au Palais Sardes pour les groupes, lieu permettant de mettre à disposition le studio du CAM, ponctuellement, très bien équipé dans les domaines du son ;
- *Une rencontre départementale autour de la pratique des cordes* à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Martin-du-Var et à Tourette-Levens, communes où la pratique de ces instruments est relativement importante ;
- *Un Festival de Danse* à Lantosque, qui dispose d'une salle des fêtes bien équipée pour accueillir ce genre de manifestation ;
- *Un festival voix et symphonique St Martin du Var et Nice* etc... ;
- *Les 4 saisons du Palais* (programmation et diffusion).

➤ ~~Poursuivre la structuration des enseignements des Musiques Traditionnelles et des Musiques Actuelles à la fois au sein du Conservatoire mais aussi à l'échelon du Département pour le début du 2^{ème} cycle.~~

Ces répertoires pratiqués préalablement sous forme d'ateliers « hors cursus » au Conservatoire, peuvent aussi donner lieu à la mise en place de cursus spécifiques destinés à mieux encadrer la progression et l'évaluation des élèves ayant choisi ces pratiques. L'objectif est de construire un cursus à partir des pratiques traditionnelles locales puis d'élargir cette découverte en explorant des répertoires européens et aux territoires extra-européens.

Pour les Musiques Actuelles, une action départementale est déjà engagée depuis trois ans en direction du DEP-Orchestra06.

Dans ce cas précis, c'est bien le projet artistique qui a précédé et suscité la réflexion pédagogique. Cette action devrait permettre d'affiner les critères d'acquisition des compétences des élèves à l'issue d'une fin de 1^{er} cycle, et de proposer la mise en place du Cursus en direction des examens de fin de cycle Musiques Actuelles en juin 2026 et d'ouvrir à des transversalités institutionnelles notamment avec le Conservatoire de St Laurent du Var.

➤ *Enfin, on peut également, cibler diverses actions à caractère transfrontalier*

Concernant plus particulièrement les actions artistiques et pédagogiques de la Roya-Bévéra, engager des procédures de financement par le montage de projets européens, avec les territoires italiens à proximité de nos communes centres.

Une première piste retenue serait en direction des Orgues Italiens, patrimoine partagé avec la vallée de la Roya.

La Direction du Conservatoire devra lister toutes les actions envisageables dans le domaine musical sur le moyen et le long terme et mettre en place dès la rentrée 2025 un certain nombre de projets favorisant les partenariats avec l'Italie.

VI. CONCLUSION***Implantation des 48 communes centres sur les territoires des Alpes-Maritimes.***

De nouveaux enjeux de territoires et de partenariats se dessinent pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes.

L'activité du CAM est répartie sur 48 communes correspondant à une étendue géographique que l'on peut estimer environ à 60 % de la superficie du Département des Alpes-Maritimes. Cela permet de souligner l'ancrage territorial de la structure. Ces communes qui représentent aujourd'hui aux alentours de 430 000 habitants (source recensement 2022 et somme des communes adhérentes) revendiquent souvent leur différence de « communes de montagne ». Le CAM a su, au travers de ces enjeux, se positionner en apportant un savoir-faire dans le cadre de ce projet d'aménagement du territoire.

Le dispositif de l'intercommunalité des Alpes-Maritimes

Un territoire qui se découpe en 7 entités :

- **1 Métropole** : *Nice Côte D'Azur* ;
- **4 Communautés d'Agglomération** : *C.A. de la Riviera Française et de la Roya, C.A. de Sophia Antipolis, C.A. du Pays de Grasse, C.A. des Pays de Lérins* ;
- **2 Communautés de Communes** : *C.C. Alpes d'Azur, C.C. du Pays des Paillons*.

On remarque, d'une part, que les 48 communes membres du Conservatoire ainsi que les communes associées, sont réparties sur 5 de ces entités : Métropole Nice Côte d'Azur, C.A. de la Riviera Française et de la Roya, C.A. du Pays de Grasse, C.A. de Sophia Antipolis, C.C. Alpes d'Azur.

Sur ces territoires, le rayonnement du CAM s'accorde au rayonnement de 5 Conservatoires et Ecoles de Musique à rayonnement communal et intercommunal agréés par le Ministère de la Culture : Conservatoire de Cagnes sur Mer, Conservatoire de Grasse, Conservatoire de Menton, Conservatoire de Valbonne Sophia-Antipolis, Ecole de Musique de Vence.

On remarque, d'autre part, que le Conservatoire n'est pas présent sur le territoire : C.A. des Pays de Lérins et, C.A. de Sophia Antipolis. Il n'avait, en effet, pas vocation à être positionné sur ces zones qui regroupent essentiellement des communes du littoral ou proches du littoral et qui dispose d'un Conservatoire.

En revanche, le CAM s'est élargi en ouvrant des centres sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, territoire regroupant des communes du Moyen Pays et qui avant notre positionnement ne disposaient pas de conservatoire agréé par le Ministère de la Culture.

Les compétences de ces sept structures intercommunales dans les domaines scolaires et culturels en relation avec le CAM

On constate que certaines structures se sont positionnées dans le domaine scolaire (C.C. Alpes d'Azur, S.I.V.O.M. de la Tinée), pour les crèches (SIVOM VAL de BANQUIERE Colomars), (SIV Valberg) et que des décisions de financement d'interventions en milieu scolaire sont prises par les exécutifs de ces structures intercommunales avec la mise en place de nouveaux dispositifs de partenariat avec le CAM. Les répercussions sont également sensibles sur la mise à disposition des locaux quand il s'agit de salles de classes d'écoles primaires.

Ces regroupements intercommunaux ont aujourd'hui la compétence culturelle, le financement des activités sur certaines communes ayant fait le choix du Conservatoire. Le statut de Syndicat Mixte du CAM oblige les communes adhérentes au sein de ces regroupements, à abonder dans les mêmes proportions au financement de nos activités.

Dans le cadre des projets avec diffusions pédagogiques décentralisées, nous avons constaté, dans ce cas précis, au sujet des demandes de transports d'élèves que les transferts de compétences accordées ne sont pas être en accord financier avec la politique culturelle des mairies concernées.

AR Prefecture

006-250601499-20250619-2025_06_10-DE
Reçu le 23/06/2025

Fort de son histoire, de son Syndicat Mixte, de l'image et de l'engagement financier du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de l'apport technique et participations de nos 48 communes adhérentes, le Conservatoire des Alpes-Maritimes démontre par son développement, toujours sa capacité d'adaptation.

Le CAM est toujours attentif aux évolutions de la population et des demandes des usagers et par conséquence concours à l'aménagement du territoire à son maillage et développement.

Ecoute, excellence, proximité dans le domaine de l'enseignement et mutualisation d'actions au travers de nombreuses transversalités font du CAM, le seul conservatoire départemental agréé itinérant à dimension humaine incontournable au sein du Département pour le moyen et haut pays.

Le CAM
Juin 2025

- CAM : Conservatoire des Alpes - Maritimes
- CD06 : Conseil Départemental des Alpes - Maritimes
- SNOP : Schéma National d’Orientation Pédagogique
- PEA : Projet d’Etablissement Artistique
- CFMI : Centre de Formation de Musicien Intervenant
- DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
- MIMS : Musicien Intervenant en milieu scolaire
- CA : Certificat d’Aptitude
- DE : Diplôme d’Etat
- ATSEA : Assistant Territorial Spécialisé Enseignement Artistique
- FM : Formation Musicale
- EN : Education Nationale
- IPR : Inspecteur pour la Région Education Nationale
- OAC : Orchestre au Collège
- OAE : Orchestre à l’Ecole
- ASAC : Atelier Spectacle au Collège
- MAA : Musiques Actuelles amplifiées
- MAO : Musique assistée par ordinateur
- ZAC : Groupe musiques actuelles
- SICTIAM : Syndicat mixte au service de la transformation numérique et énergétique des territoires innovants
- NEFLE : Notre Ecole, Faisons L’Ensemble